



Syndicat National
**Solidaires
Assurances**

Lettre bimensuelle d'info du site web du Syndicat National Solidaires Assurances

Semaine 50

Du 17 au 31 Décembre 2012

<http://solidairesassurances.free.fr>



Le site Internet du Syndicat National Solidaires Assurances est mis à jour quotidiennement. La " Lettre bimensuelle d'information " récapitule tout l'ensemble des articles qui ont été mis en ligne durant la quinzaine qui vient de s'écouler. Vous pouvez à partir de cette lettre bimensuelle accéder directement aux rubriques du site en cliquant sur les intitulés de celles-ci ou sur l'article souhaité (hors espace privatif du site). Vous pouvez également retrouver la présente lettre bimensuelle sur le site Solidaires Assurances <http://solidairesassurances.free.fr> à la rubrique : Solidaires assurances / Lettres infos (en haut à gauche de la page d'accueil).

ESPACE PUBLIC

➤ Actualités Assurances

- [Maaf Assurances se mobilise pour la prévention du risque psycho-social](#)
- [La Mutuelle des Motards déménage](#)

➤ Actualités sections syndicales SUD SOLIDAIRES ASSURANCES

- [Suite de la procédure prud'homale engagée par deux membres de la section syndicale Sud Solidaires à l'encontre de GMF ASSURANCES à propos de la prime de vacances : l'affaire est renvoyée en départage](#)
- [Mutuelle des motards : NAO 2013 : and the winner is... .. le promotionnel !](#)

Publications

- [Et Voilà n°13](#)
- [Solidaires en action n°89](#)

.../...

.../...

- [Tract de SUD SOLIDAIRES GMF : CHSCT du 29 novembre 2012 : « Promenade de santé » pour la direction !!!](#)
- [Les actualités de SUD SOLIDAIRES GMF](#)

➤ [Sur le Web](#)

- [Analyse des élections dans les T.P.E](#)
- [Les résultats des élections dans les T.P.E](#)
- [Égalité hommes-femmes : les obligations des entreprises sont renforcées](#)

[Actualités Juridiques](#)

- [Le congé de paternité n'est plus réservé au seul père de l'enfant](#)

ESPACE PRIVÉ

La partie privative du site est réservée à tout adhérent(e) d'une structure membre, locale ou nationale, de Solidaires. Pour pouvoir accéder à celle-ci, demander le login et le mot de passe à votre organisation syndicale ou à votre Solidaires local.

Pas d'informations durant cette période